

BON RETOUR!





VISION

NOTRE VISION

Demeurer un centre de formation professionnelle de référence, innovant dans ses pratiques, reconnu pour sa capacité à accompagner les élèves vers la réussite, la diplomation et le développement de leur plein potentiel, en tenant compte de leur diversité et de leurs besoins particuliers

MISSION

NOTRE MISSION

Former des professionnels de métier accomplis et compétents, en dispensant un enseignement de qualité axé sur les besoins évolutifs du marché du travail.

VALEURS

NOS VALEURS

- *Respect*
- *Professionnalisme*
- *Engagement*
- *Collaboration*



COLLEGE PROFESSIONNEL DE
SAINT-HYACINTHE

CENTRE D'APPRENTISSAGE ET DE FORMATION
111, RUE SAINT-HYACINTHE, SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC J2S 8A6

Encadrement pédagogique

Vos directions adjointes et leur secrétaire



Chantal Fontaine



Andrée Desjardins
Poste 6624



Antoine Marc-Aurèle



Frédéric Brillon
Poste 6610



Martin St-Pierre



France Fiset
Poste 6174



Isabel Ménard



Mélanie Côté
Poste 6615

Informations générales

Accueil – Horaire

IMMEUBLE PRINCIPAL (porte 1)

Du lundi au vendredi

de 8 h 00 à 16 h 30

Mardi soir

de 17 h 30 à 20 h 00

IMMEUBLE CASAVANT

Du lundi au vendredi

de 7 h 45 à 12 h 00

de 13 h 00 à 15 h 45

Services de l'accueil

- ☐ Changement d'adresse et de numéro de téléphone
- ☐ Reconnaissance de cours (équivalences) Ex. : carte santé-sécurité, autre formation
- ☐ Casiers
- ☐ Prise de rendez-vous avec les personnes-ressources du service d'aide aux élèves
- ☐ Horaire des autobus

Informations générales

COOP – Horaire

IMMEUBLE PRINCIPAL (porte 4)

Lundi, mardi et jeudi, 8 h 00 à 13 h 00

Tél. 450 261-0566



Ressources d'aide à l'EPSH

Situation

☐ J'ai besoin d'aide pour mes prêts et bourses.

Questionnement

À qui dois-je me référer?
Où dois-je me présenter?

Ressources d'aide à l'EPSH



Carolane Pépin

CONSEILLÈRE EN
FORMATION SCOLAIRE

Immeuble principal
Bureau 197
450 773-8400, poste 6635

carolane.pepin@epsh.qc.ca

**POUR DES QUESTIONS
OU LA PRISE DE
RENDEZ-VOUS**

**Annick Beauregard
à l'Accueil de l'EPSH
OU par téléphone au
450 773-8400,
poste 6605**

**SERVICE
CONFIDENTIEL**



Annick Beauregard

AGENTE DE BUREAU

Immeuble principal
Bureau au service d'accueil
450 773-8400, poste 6605

annick.beauregard@epsh.qc.ca

Aide financière

L'activité est suspendue et sera de retour lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Séances d'accompagnement pour effectuer votre demande d'aide financière :

Lieu :

Horaire :

Dates :

* Il est important d'avoir votre code permanent (le vôtre et celui de vos enfants) et votre numéro d'assurance sociale avant d'effectuer votre demande.

Pour les personnes nées hors Québec, apportez tous vos documents (résident, citoyen, sélection, réfugié, etc.).

Ressources d'aide à l'EPSH

Situation

- ❑ J'aimerais obtenir mon diplôme d'études secondaires. Je me questionne sur les préalables d'un programme ou encore sur les équivalences possibles.

Questionnement

À qui dois-je me référer?
Comment dois-je procéder?

Ressources d'aide à l'EPSH

Possibilité de terminer
son diplôme d'études
secondaires ou de faire
un préalable manquant
RENSEIGNE-TOI!



Carolane Pépin

CONSEILLÈRE EN
FORMATION SCOLAIRE

Immeuble principal
Bureau 197
450 773-8400, poste 6635

carolane.pepin@epsh.qc.ca

www.epsh.qc.ca

**SERVICES
AUX ÉLÈVES**

Formulaire –
Demande de services



**SERVICE
CONFIDENTIEL**

Ressources d'aide à l'EPSH

Situation

- ☐ Je me questionne sur mon orientation professionnelle.
- ☐ Je ne suis plus certain de mon choix de programme et j'aimerais explorer d'autres avenues.

Questionnement

À qui dois-je me référer?
Comment dois-je procéder?

Ressources d'aide à l'EPSH



www.epsh.qc.ca

**SERVICES
AUX ÉLÈVES**

Formulaire –
Demande de services



Nathalie Dionne

CONSEILLÈRE
D'ORIENTATION

Immeuble principal
Bureau 2027
450 773-8400, poste 6640

nathalie.dionne@epsh.qc.ca

**SERVICE
CONFIDENTIEL**

Ressources d'aide à l'EPSH

Situation

- ☐ J'ai des difficultés ou troubles d'apprentissage et j'aimerais obtenir des moyens pour m'aider.
- ☐ J'ai des difficultés ou troubles d'apprentissage et j'aimerais valider si je peux avoir des mesures d'aide durant ma scolarité.
- ☐ Je vis des difficultés personnelles et j'aimerais trouver des solutions.

À qui dois-je me référer?
Comment dois-je procéder?

Ressources d'aide à l'EPSH



Isabelle Savoie

PSYCHOÉDUCATRICE

Immeuble principal
Bureau 192
450 773-8400, poste 6699

isabelle.savoie@epsh.qc.ca

www.epsh.qc.ca

**SERVICES
AUX ÉLÈVES**

Formulaire –
Demande de services



Marie-Pier Côté

PSYCHOÉDUCATRICE

Immeuble principal
Bureau 2026
450 773-8400

marie-pier.cote2@epsh.qc.ca

**SERVICE
CONFIDENTIEL**

NOTE : À votre demande, les intervenantes peuvent se déplacer à votre immeuble

Ressources d'aide à l'EPSH

Situation

- ☐ Je suis financé par Services Québec durant mes études. J'ai des questions sur mon dossier et j'ai besoin d'être accompagné.

Questionnement

À qui dois-je me référer?
Comment dois-je procéder?

Ressources d'aide à l'EPSH



Isabelle Savoie

PSYCHOÉDUCATRICE

Immeuble principal
Bureau 192
450 773-8400, poste 6699

isabelle.savoie@epsh.qc.ca

www.epsh.qc.ca

**SERVICES
AUX ÉLÈVES**

Formulaire –
Demande de services



Philippe Dubois

AGENT DE RÉADAPTATION

Immeuble principal
Bureau 2026
450 773-8400, poste 6645

Philippe.dubois@epsh.qc.ca

**SERVICE
CONFIDENTIEL**

NOTE : À votre demande, les intervenantes peuvent se déplacer à votre immeuble

Ressources d'aide à l'EPSH

Situation

- ☐ J'éprouve des difficultés personnelles temporaires et j'aimerais trouver des solutions.

Questionnement

À qui dois-je me référer?
Comment dois-je procéder?

Ressources d'aide à l'EPSH



Michelle Houle

ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

Immeuble principal
Bureau 122
450 773-8400, poste 6637

michelle.houle@epsh.qc.ca

www.epsh.qc.ca

SERVICES
AUX ÉLÈVES

Formulaire –
Demande de services



Johanne Fiset

ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

Immeuble Casavant
Bureau 415
450 773-8400, poste 6108

johanne.fiset@epsh.qc.ca

SERVICE
CONFIDENTIEL

NOTE : À votre demande, les intervenantes peuvent se déplacer à votre immeuble

Ressources d'aide à l'EPSH

Situation

J'ai des questions concernant les activités de valorisation et la vie étudiante à l'EPSH.

- ☐ Gala Méritas
- ☐ Olympiades
- ☐ Concours « Chapeau, les filles! »
- ☐ Exploration professionnelle
- ☐ Cartes étudiantes et vignettes de stationnement
- ☐ Activités d'autofinancement
- ☐ Vêtements identifiés à l'EPSH

Questionnement

À qui dois-je me référer?
Où dois-je me présenter?

Ressources d'aide à l'EPSH



Annick Bernard

COORDONNATRICE DU
SERVICE D'ACCUEIL ET
D'ADMISSION

Immeuble principal
Bureau 198
450 773-8400, poste 6620

annick.bernard@epsh.qc.ca



Nancy Ouellet

TECHNICIENNE
EN LOISIRS

Immeuble principal
Bureau 162
450 773-8400, poste 6644

nancy.ouellet@epsh.qc.ca

Ressources d'aide à l'EPSH

Situation

☐ Je me cherche un appartement ou une chambre à proximité de l'école.

Questionnement

À qui dois-je me référer?
Où dois-je me référer?

www.epsh.qc.ca

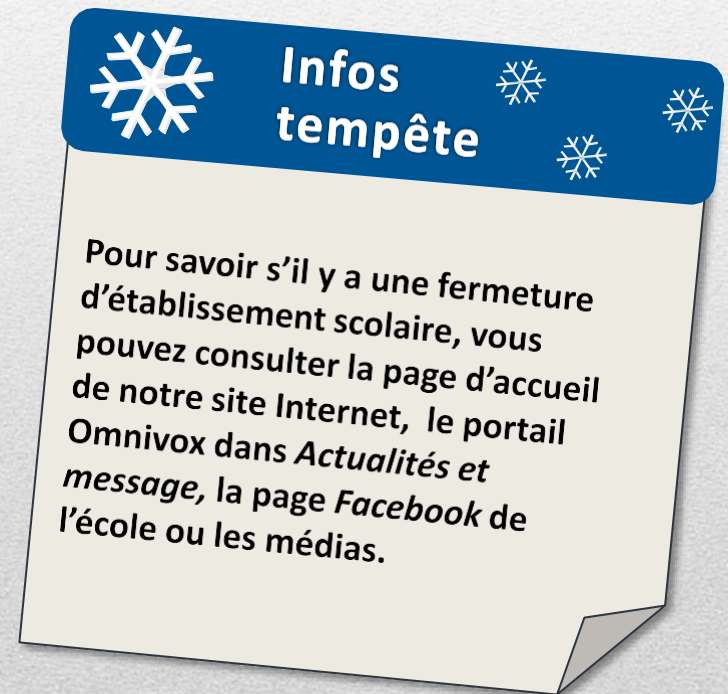
dans la rubrique « Services aux élèves »

Obligation d'activer votre dossier sur Omnivox afin de consulter votre portail en tout temps



- ☐ Horaire de vos cours
- ☐ Covoiturage
- ☐ Offres d'emploi du Bureau de placement
- ☐ Actualités et messages
- ☐ Petites annonces
- ☐ Services à l'élève
- ☐ Feuillet d'impôt relatif aux droits de scolarité

***Vous pouvez maintenant
télécharger notre application
mobile Omnivox!!***



Guide de l'élève

Vous pouvez retrouver des versions papier du Guide de l'élève
à l'accueil de chaque immeuble



Guide de l'élève

Tenue vestimentaire

En tout temps, l'élève doit s'assurer de se présenter aux cours avec une tenue vestimentaire appropriée et sécuritaire correspondant aux exigences du programme (voir règlements spécifiques du programme).

Mesures de santé et de sécurité

L'élève respecte et applique les consignes de santé et de sécurité qui sont exigées dans le cadre de sa formation.

Matériel didactique et outillage

En tout temps, l'élève a le matériel nécessaire pour ses cours.

Guide de l'élève

Matériel personnel

- L'élève est responsable du matériel laissé à l'EPSH.
- En tout temps, le personnel de l'EPSH et du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe peut demander à un élève d'ouvrir et de montrer le contenu de son coffre à outils, de son sac, de son sac à dos ou de sa mallette.

Casiers

- La direction de l'EPSH assigne deux élèves par casier tout en n'assumant aucune responsabilité au regard du contenu. En tout temps, la direction peut demander d'ouvrir un casier sans préavis.
- La direction de l'EPSH demeure la seule propriétaire des casiers assignés aux élèves.

Enregistrement audio, vidéo et réseaux sociaux

Il est formellement interdit d'enregistrer sous forme audio, vidéo ou photo tout membre du personnel ou élève de l'École en tout temps sauf avec l'autorisation préalable d'un membre du personnel.

Guide de l'élève

Assurances personnelles

La direction du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe détient une police d'assurance pour sa protection dans toutes les circonstances où sa responsabilité est engagée. Il est à noter que lors d'un accident pour lequel le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe n'est pas tenue responsable, aucun dédommagement n'est payé par celle-ci ou ses assureurs. Il est donc fortement recommandé de prendre une assurance personnelle.

Transport lors de blessures

L'élève n'est pas autorisé à utiliser son véhicule pour le transport d'un élève blessé vers l'hôpital ou tout autre lieu. L'élève blessé sera transporté par un taxi ou une ambulance. Le transport en ambulance est aux frais de l'élève, comme il est stipulé dans la procédure de premiers soins.

Guide de l'élève

Procédure d'évacuation

Lorsque le système d'alarme-incendie sonne, tous les élèves doivent se rendre à l'extérieur à ***l'endroit désigné***, sans passer à leur casier, en compagnie de leur enseignant. Les élèves doivent se déplacer calmement et dans l'ordre.

Une fois à l'extérieur, chacun doit signifier sa présence à son enseignant. L'élève demeure avec son groupe et doit attendre de recevoir les consignes de son enseignant.

Confinement barricadé

Lors d'une consigne de confinement barricadé, une procédure s'applique et l'élève doit suivre les instructions données par le personnel de l'école.

Attitudes professionnelles

L'EPSH est un milieu qui valorise les attitudes liées à l'employabilité. Une attitude positive favorisant les apprentissages, un vocabulaire respectueux, un sens des responsabilités, une ponctualité, une assiduité, un respect des échéanciers de travail et un respect de l'environnement sont des valeurs qui orientent nos règles de fonctionnement. Tout manquement peut entraîner une conséquence.

Guide de l'élève

Présence aux cours

Chaque élève doit aviser de son absence le secrétariat attitré à son programme ou selon les modalités convenues avec son enseignant. Cet avis ne motive pas son absence, et la politique de présence aux cours sera appliquée. Un retard ou un départ hâtif est considéré comme une absence.

La direction de l'EPSH se réserve le droit en tout temps d'interrompre la formation d'un élève qui s'est absenté à plusieurs reprises même si l'élève a apporté des pièces justifiant son absence.

Usage du tabac et loi

L'EPSH étant un établissement public est, par le fait même, un établissement non-fumeur et a l'obligation de respecter toutes les règles de la Loi 44. Il est interdit en tout temps de fumer et de chiquer du tabac à l'intérieur et sur les terrains de tous les immeubles de l'EPSH. Cette directive s'applique aussi à l'usage de la cigarette électronique et de tout autre dispositif de même nature, y compris leurs composantes et leurs accessoires.

Guide de l'élève

Nourriture et boissons non alcoolisées

Tout breuvage, autre que l'eau conservée dans un contenant étanche, est interdit dans les salles de cours et les ateliers, à moins d'une autorisation contraire de l'enseignant. En tout temps, la consommation de nourriture est interdite dans les salles de cours et les ateliers, à moins d'une autorisation contraire de la direction.

Facultés affaiblies

La possession et/ou la consommation de boissons alcoolisées, de drogues et de toute autre substance illicite sont interdites à l'intérieur et sur tous les terrains de tous les immeubles de l'EPSH.

Le cas échéant, l'élève pourrait se voir refuser l'accès en classe par son enseignant, être rencontré par la direction et être passible d'une suspension.

Guide de l'élève

Organisation de la vie étudiante

Afin de permettre à tous les élèves de participer aux activités étudiantes, nous privilégions la mise en place d'une structure souple par immeuble.

Les représentants de classe élus seront soutenus par un enseignant du département.

Activités extérieures sur les temps de pause

Toute activité pratiquée à l'extérieur se déroulera aux lieux prévus à cette fin en demeurant éloignés des vitres des immeubles de même que des véhicules, et de façon à ne pas nuire à la sécurité des gens à proximité.

En tout temps, les élèves doivent respecter les consignes du personnel concernant les aires de jeux.

Jeux de hasard impliquant une mise en argent

Tous les jeux impliquant une mise en argent sont strictement défendus.

Guide de l'élève

Vol de matériel

L'élève surpris à voler ou la preuve étant faite qu'il a volé du matériel appartenant à l'École, au personnel ou à d'autres élèves est sujet à une sanction.

Utilisation du téléphone cellulaire, téléavertisseur, MP3, IPOD

L'utilisation desdits appareils pendant les heures de cours dépend des règlements spécifiques relatifs à chacun des programmes. Pendant la passation des épreuves, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (montre intelligente, baladeur numérique, téléphone intelligent, etc.).

Violence, harcèlement, racisme, menace, intimidation

Toute forme de violence est strictement interdite.

Guide de l'élève

Qu'est-ce qu'un conflit ?

Un conflit est une confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Les deux cherchent à gagner et leur discussion est vive avec des arguments pour amener l'autre à partager son point de vue. Le rapport est égalitaire puisqu'aucun des deux ne tente de prendre le pouvoir sur l'autre. Il n'en résulte aucune victime puisqu'il n'y a pas d'agression, même si les deux peuvent se sentir perdants.

Guide de l'élève

Que faire en situation de conflit

Tu vis un désaccord, une divergence d'opinions ou une mésentente avec une autre personne?

Celle-ci t'a blessé par ses propos ?

Une situation conflictuelle ou accidentelle te crée un malaise ?



Rencontre l'autre personne impliquée, afin de lui faire connaître le malaise provoqué par son comportement.

Cette dernière pourra s'expliquer et, le cas échéant, s'excuser et mettre fin aux comportements reprochés.

Cette démarche est infructueuse ?

Tu ne te sens pas à l'aise de rencontrer seul l'autre personne impliquée ?

Demande de l'aide au technicien en éducation spécialisée (TES) – sosepsh@epsh.qc.ca



Une rencontre pourra avoir lieu entre toi et l'autre personne concernée par la situation conflictuelle ou accidentelle en présence du TES pour tenter de résoudre le problème.

Au besoin, une démarche de médiation et de conciliation peut aussi être proposée.



Guide de l'élève

Qu'est-ce que l'intimidation ?

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Qu'est-ce que la violence ?

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Guide de l'élève

Que faire en situation d'intimidation ou de violence

Tu es victime d'intimidation ou de violence?

Tu as été témoin d'actes d'intimidation ou de violence?

Tu as des comportements intimidants ou violents?

Communique avec un technicien en éducation spécialisée ou rends-toi à l'accueil de ton immeuble afin de recevoir l'aide et l'accompagnement nécessaires pour que cesse cette situation.

sosepsh@epsh.qc.ca



Technicien en éducation spécialisée – Immeuble principale
Local : 122 Poste téléphonique : 6637

Technicien en éducation spécialisée – immeuble Casavant
Local : 415 Poste téléphonique : 6108

MERCI!



BONNE RÉUSSITE
À TOUTES ET À TOUS!

L'équipe de l'EPSH

Stationnement EPSH

- **Immeuble principal**
1455, boulevard Casavant Est, Saint-Hyacinthe J2S 8S8
- **Immeuble Casavant**
600 et 700, boulevard Casavant Est, Saint-Hyacinthe J2S 7T2

Pour l'immeuble principal et l'immeuble Casavant,
veuillez respecter les panneaux de signalisation
indiquant les zones de stationnement réservées aux élèves



Stationnements

Autres immeubles

Pour ces immeubles, les espaces de stationnement vous seront précisés par vos enseignants lors de votre rentrée scolaire.

- Immeuble de la région d'Acton
1075, rue Bernard, Acton Vale J0H 1A0
- Immeuble Beloeil
2055, rue de l'Industrie, Saint-Mathieu-de-Beloeil J3G 4S5
- Immeuble Bonin
301, rue Bonin, Acton Vale J0H 1A0
- Immeuble Bouchard
2800, avenue T.D – Bouchard, Saint-Hyacinthe J2S 7G2
- Immeuble Brouillette
1555, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe J2T 2G7